

LES CORRECTIFS DU RANGEMENT 23 S'APPLIQUERONT LE 2 AVRIL 2019

Le 2 avril 2019, les correctifs salariaux du rangement 23 seront intégrés à l'échelle salariale des enseignantes et des enseignants de cégep : nous bénéficierons alors d'une hausse salariale moyenne de 6,4 %.

Pour plus de détails sur la structure salariale de tout le secteur public secteurpublic.quebec/



Cette hausse est justifiée par le fait que le Conseil du trésor reconnaît désormais notre appartenance à l'enseignement supérieur et, notamment, l'autonomie propre à notre pratique enseignante. Elle survient après des années de mobilisation et d'efforts conjugués de la FNEEQ et de la CSN.

UNE MOBILISATION NATIONALE

Au regroupement cégep de la FNEEQ-CSN des 3 et 4 septembre 2013, il est annoncé que, dans le cadre des travaux de la relativité salariale, l'évaluation faite par le Conseil du trésor de notre profession nous placerait au rangement 21, soit un rangement de moins que celui des enseignantes et des enseignants du primaire et du secondaire. Nous disposions alors d'une clause remorque qui nous plaçait provisoirement au rangement 22.

Notre important travail collectif au sein des départements et des comités de programme, où nous prenons des décisions, entre autres relatives à l'élaboration des plans-cadre et à l'actualisation des cours, n'était plus considéré par nos patrons, alors que la responsabilité de la qualité de l'enseignement nous incombe et nous occupe en permanence.

Le regroupement cégep lance alors l'opération « Dérangement 21 ». Plus d'une centaine d'actions de mobilisation se tiennent partout sur le territoire du Québec. L'opération débute par l'envoi de courriels, par des sit-in devant l'Assemblée nationale et par une journée de piquetage nationale le 21 novembre, ce qui donne le ton pour la suite de la mobilisation.



« Le Trésor voulait maintenir les professeurs de cégep au même rangement qu'à l'heure actuelle : le rangement 22, où se retrouvent également les enseignants du primaire et du secondaire. Or, dimanche, le gouvernement a finalement accepté de classer les professeurs de cégep au rangement 23, a confirmé à La Presse la FNEEQ-CSN hier. »
— Denis Lessard, La Presse, 8 décembre 2015



L'opération « Dérangement 21 » ainsi que notre mobilisation exceptionnelle lors de la dernière négociation permettront de faire fléchir le Trésor une deuxième fois pour qu'il accorde finalement le rangement 23 aux profs de cégep.

On reconnaît finalement l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants de cégep et leur appartenance à l'enseignement supérieur. Disons-le, il s'agit d'une grande victoire.

DES BONIFICATIONS À NOTRE ÉCHELLE SALARIALE

Sur le plan monétaire, le rangement 23 permet, par exemple, aux personnes qui sont actuellement à l'échelon 17 de bénéficier d'une hausse salariale de 7,62 %. Cette nouvelle échelle comprend l'augmentation de 2,5 % liée au redressement de la courbe salariale du secteur public.

NOUVELLE ÉCHELLE SALARIALE ET TAUX HORAIRES POUR LES CHARGÉ-ES DE COURS

Échelon	01/04/2019	02/04/2019	Hausse
1	41 390 \$	42 431 \$	2,52 %
10	65 432 \$	67 988 \$	2,51 %
11	62 764 \$	64 757 \$	3,18 %
12	65 432 \$	67 988 \$	3,91 %
13	68 211 \$	71 376 \$	4,64 %
14	71 112 \$	74 935 \$	5,38 %
15	74 135 \$	78 665 \$	6,11 %
16	77 284 \$	82 591 \$	6,87 %
17	80 572 \$	86 713 \$	7,62 %
18	81 884 \$	88 126 \$	7,62 %
19	83 215 \$	89 563 \$	7,63 %
20	84 567 \$	91 023 \$	7,63 %

Bien entendu, cette structure n'est pas encore parfaite. Il reste du travail à faire. Ainsi, il sera possible pour tous les profs membres des cégeps de la FNEEQ de proposer des améliorations possibles à leur échelle salariale alors que le nouveau comité de négociation et de mobilisation entame les consultations en vue de la prochaine négociation. Voici quelques pistes non exhaustives qui pourraient être explorées :

- recherche des pleins correctifs salariaux pour l'ensemble des échelons;
- des hausses substantielles pour les personnes chargées de cours;
- l'amélioration de l'interéchelon pour les personnes se situant aux échelons 18-19-20, et détentrices d'une maîtrise et d'un doctorat;
- la suppression des 10 premiers échelons.

Scolarité	01/04/2019	02/04/2019	Hausse
16 ans et moins	68,81 \$	70,54 \$	2,51 %
17 et 18 ans	79,98 \$	82,55 \$	3,21 %
19 ans et plus	96,41 \$	102,32 \$	6,13 %

Essayez le simulateur en ligne au secteurpublic.quebec/relativite

Pour joindre le groupe Facebook de la négociation:
<https://www.facebook.com/groups/FNEEQenNego/>